

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

RETOUR SUR

LES ASSOCIATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION : QUELLE REALITE EN ALSACE AUJOURD'HUI ? RENCONTRE DE L'ORIV EN PARTENARIAT AVEC L'ASTI

Environ une trentaine de personnes se sont réunies à Colmar pour débattre sur ce sujet. Les échanges ont démarré par une synthèse des résultats d'une étude menée en 1996 par l'ORIV sur la vie associative issue de l'immigration, en Alsace. Le témoignage, ensuite, de deux associations, l'ASTI et Eveil Meinau, a permis d'illustrer les évolutions et le vécu de ces associations. Sur cette base, les échanges ont permis de mieux comprendre les atouts et les faiblesses de ces associations. Une réflexion sur les caractéristiques (spécifiques ou non) de ces associations dites issue de l'immigration, communautaire a pu être ébauchée. A suivre...

DECOUVRIR DES LIEUX DE CULTE MUSULMAN... DANS LE BAS-RHIN

Ce circuit de visite s'inscrit dans le cycle de **matinées d'échanges** sur l'Islam destiné prioritairement aux élus et techniciens des collectivités locales. Plus de 40 personnes (élus, techniciens, militants associatifs...) ont visité **cinq lieux de culte musulman**, le 15 mai dernier, à Sélestat, Barr et Strasbourg. Chacune des cinq associations nous a accueilli très chaleureusement et présenté à la fois **l'histoire du lieu**, celle **de l'association** mais également **leur quotidien**. Les **élus** des deux premières communes ont, avec discernement, explicité les **relations** tissées avec chacune des associations. Enfin, Samim Akgönül, au travers de brefs mais concises interventions, a à la fois exposé les caractéristiques spécifiques des installations de lieux de culte musulman en Alsace et commenté chacune des associations visitées. Rendez-vous cet automne pour la matinée de clôture du cycle et pour la parution des actes...

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORIV

Elle s'est tenue le 2 juin 2004 à la Maison des Associations à Strasbourg. Environ soixante-dix personnes ont pris connaissance du bilan des activités de l'ORIV. Un échange sur le « devenir associatif » a permis de s'arrêter un moment sur les nouveaux défis en terme de contractualisation, de relation entre les associations et les financeurs, de recours aux financements publics. La partie statutaire a été suivie d'une intervention de Mme DEPROOST, directrice-adjointe du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, service public créé en 1993, dont le siège est à Bruxelles. La diversité de leurs activités, la richesse de l'expérience et la qualité de l'intervention ont permis un temps d'échange fructueux.

ACTUALITES

PUBLICATION DU CAHIER DE L'ORIV N°39 : AÏD EL KEBIR/ KURBAN BAYRAMI : ENTRE REGLEMENTATION ET PRATIQUES FESTIVES

Actes de la matinée d'échanges du 17 janvier 2004 à Mulhouse (Haut-Rhin). Publication Mai 2004, 52 pages. Ces actes reprennent les interventions d'experts, les témoignages et les éléments des débats qui ont animé la 4ème matinée d'échanges du cycle Islam, proposée aux collectivités locales alsaciennes et représentants associatifs musulmans depuis mars 2002.

Présentation plus détaillée de ce cahier sur notre site internet, rubrique Productions. Vous pourrez également y télécharger les 12 fiches techniques sur l'Islam qui reprennent les échanges ou interventions issus des matinées d'échanges.

PERSPECTIVE

MIGRATIONS ET ASILE, ENTRE FANTASMES ET REALITE

L'ORIV organise le 24 juin 2004, de 18h30 à 20h30, à l'ESTES (Strasbourg), une conférence-débat, dans le cadre de ces rencontres mensuelles, en présence de Luc LEGOUX, démographe, sur les demandeurs d'asile. Ce public suscite de nombreuses interrogations voire, pour certains, des craintes. Comment évoluent-ils et quels sont les effets de la loi d'octobre 2003 concernant l'asile sur le profil des demandeurs, leur situation... Autant de questions qui pourront être débattues à cette occasion.

AGENDA

Villes et mémoires : les archives de la politique de la ville

Colloque organisé par la Délégation interministérielle à la Ville et la Direction des archives de France, en présence, notamment, de Claude Brévan, déléguée interministérielle à la Ville et de Martine de Boisdeffre, directrice des archives de France, à Paris – 17 juin

Contact : Délégation interministérielle à la Ville - Barbara Domenech - Tél. : 01 49 17 45 79 - Mél. : barbara.domenech@ville.gouv.fr

Promouvoir l'inclusion sociale

Séminaire européen d'échange d'expériences et de bonnes pratiques

Séminaire organisé les 23, 24 et 25 juin au Havre

Inscriptions et informations : www.europe-inclusion-sociale.com

Médiation familiale en Alsace : Où en est-on ?

Colloque organisé par l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin (UDAF 67) - Faculté de droit - Strasbourg - 26 juin

Contact : Udaf 67- Tél. : 03 88 52 89 89 - Fax : 03 88 75 72 24 - Mél : mlobrecht@udaf67.unaf.fr - Site : <http://www.udaf67.com>

Plus d'informations dans la rubrique Agenda de notre site Internet.

MOUVEMENTS

Cédric Balthazard, remplace **Odile Louviot** au poste de Secrétaire permanent de la CODAC à la Préfecture du Bas-Rhin.

Coordonnées : Tél. : 03 88 21 62 14
Mél. : cedric.balthazard@bas-rhin.pref.gouv.fr

COMITE INTERMINISTERIEL A L'INTEGRATION, N°2

L'an dernier, le 10 avril 2003, s'était tenu le 1er Comité Interministériel à l'Intégration depuis 1990, date de création de cette instance. A cette occasion, le gouvernement avait définis, à travers 55 mesures, les grandes lignes de la « politique d'intégration ». Elle s'articulait autour de trois axes : « l'accueil des primo-arrivants », « la promotion sociale et professionnelle » et « la lutte contre les discriminations ».

La 2^{ème} édition de ce Comité est conçu en deux temps : une première réunion s'est tenue, le 2 juin 2004, et a été consacrée au bilan des actions engagées depuis avril 2003, une autre à la rentrée sera consacrée aux perspectives. Le bilan a porté en particulier, sur la mise en oeuvre du Contrat d'Accueil et d'Intégration mais aussi la volonté de disposer d'un service public de l'accueil. Ce dernier, regroupant l'OMI et le SSAE, est dénommé ANAM (Agence Nationale de l'Accueil et des Migrations) verra le jour à la fin de l'année 2004. En terme de bilan, il a également été évoqué les initiatives prises pour favoriser l'égalité des chances par l'éducation, la formation et l'emploi.

Lors de ce Comité Interministériel, il a été demandé aux différents ministres de poursuivre leur action dans une logique d'égalité des chances, sachant que d'ici la fin de l'année 2004 une conférence nationale pour l'égalité des chances sera organisée.

EGALITE & ENTREPRISES

Egalité des chances, de quoi parle-t-on ? Claude BEBEAR (Président du Club « Entreprise et Cité » qui est porteur d'une « charte pour l'égalité des chances ») a été missionné par le 1er Ministre pour définir les intérêts des entreprises s'inscrivant dans une logique de diversité et d'égalité des chances. Ces travaux seront rendus publics, vers le mois d'octobre, à l'occasion de la conférence nationale (cf. ci-dessus).

ZOOM DU MOIS

PRESENCE ETRANGERE EN FRANCE

A l'occasion de la sortie, de deux rapports relatifs à la présence étrangère en France, il semble important d'y apporter une attention particulière dans un souci de transparence.

En amont de la présentation de ces données, il faut préciser qu'en dépit d'un discours, diffusé pendant de nombreuses années, sur la « fermeture des frontières » à compter du milieu des années 70, la **France a toujours accueilli des étrangers**.

L'arrivée de migrants, après cette date, a diverses origines (étudiants, demandeurs d'asile...) mais s'est surtout inscrite dans une **logique de respect des droits de l'homme**. En effet, la convention européenne des Droits de l'Homme, mais aussi la Constitution, pose le principe, pour tout individu, de **vivre normalement avec sa famille, fondant ainsi un « droit » au regroupement familial**. Ce droit est antérieur au milieu des années 70 et l'arrivée de « familles » de migrants ne date pas de cette période. Les migrants italiens, polonais... y ont eu recours (sous des formes différentes) des années auparavant.

La différence entre les différentes périodes, en terme de flux, résulte plutôt des besoins (du pays d'accueil, des acteurs économiques), du contexte politique, économique et social international...

La focalisation sur le nombre d'entrées a également entraîné une **méconnaissance et des stéréotypes sur la « figure de l'immigré »**. L'analyse des caractéristiques des migrants fait état d'une **extrême diversité dans les profils socio-démographiques** (nationalité, âge, qualification...) **mais aussi dans les trajectoires**, constituant autant d'éléments à prendre en compte dans la phase d'accueil en France.

Par ailleurs, **le discours relatif aux flux migratoires rappelant qu'à une immigration de travail a succédé une immigration familiale** a des effets dévastateurs en terme de représentations. Si, en terme de flux, cette assertion est exacte, elle laisse supposer (de manière non consciente) une « non-légitimité » de ces migrants (ceux venant dans le cadre familial) par rapport à ceux relevant du travail. Ce qui est en cause, à ce niveau, c'est la **construction de l'image de l'immigré** (en France notamment) **qui n'est légitime qu'au regard de sa place** (sans cesse d'ailleurs redéfinie, octroyée ou non, selon les besoins économiques) **par rapport au travail**. Or une étude récente (réalisée par Jean-François LEGER sur les « entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi français de 1999 à 2001, synthèse parue en décembre 2003, dans Migrations Etudes n°118) a mis en avant le fait que la majeure partie de « l'immigration familiale », donc des nouveaux flux annuels, devient actif l'année de leur arrivée répondant à un besoin des employeurs. A titre d'exemple, ces nouveaux migrants représentent 14% des nouvelles entrées sur le marché du travail en 2001.

Sur la base de ces quelques éléments de clarification, il est possible de revenir sur les questions de flux qui ont agité, ces dernières semaines, la presse mais aussi les débats entre chercheurs.

FLUX PERMANENT (« CEUX QUI SONT AMENES A RESTER »)

Sur le plan des **flux permanents** (c'est à dire de l'entrée d'étrangers amenés à rester sur le territoire national), le rapport annuel produit par André LEBON, de la Direction de la Population et des Migrations, pour l'année **2002**, fait état d'une **augmentation des entrées légales d'environ 10% par rapport à l'année précédente**. Le nombre serait donc de **124.800 entrées d'extra-communautaires** (et de 31.450 communautaires sachant que la majeure partie n'a plus besoin de titre de séjour et donc n'est pas ou est mal recensée, soit un total d'environ 156.000 entrées).

Dans le numéro de janvier 2004 d'Actu sur... l'intégration et la ville, l'ORIV se faisait l'écho des travaux de François HERAN, de l'INED, sur le fait que la France n'est pas un pays d'immigration massive. Les chiffres édités dans de ce rapport semblent en désaccord avec le constat précédent.

commentés !

En fait, les données font état d'une **augmentation constante** (d'environ 10% par an) qui est le **fait principalement de mariages de Français avec des étrangers** (44.000 entrées dans ce cadre), et dans une moindre mesure (18% des entrées) du fait d'étrangers faisant entrer leur conjoint et leur(s) enfant(s). Les données disponibles pour l'Alsace montrent des évolutions identiques, les nouveaux entrants sont majoritairement des conjoints de français et, dans une moindre mesure, des conjoints étrangers.

Patrick WEIL, chercheur, analyse cette augmentation des entrants comme « le résultat d'un rattrapage » dû aux législations successives (personnes qui précédemment, avec d'autres législations étaient dans des statuts précaires de clandestins).

Quand on observe la répartition par nationalités, sur l'ensemble de la France, on constate que les **entrants sont Algériens (19%), puis Marocains (18%), d'Afrique subsaharienne (15%)** mais aussi qu'ils viennent de pays de l'Est (8% : pays d'Europe de l'Est, de l'ancienne Yougoslavie et de la CEI) de Turquie (7%), de Tunisie (6%) et d'Amérique du Centre et du Sud (5,8%).

Cette **répartition était quasiment identique l'année précédente** (soit en 2001), mais c'était les Marocains qui occupaient la première place. Les ressortissants dont les effectifs ont le plus évolué en une année sont les Algériens, les Turcs, les Tunisiens et les Africains subsahariens.

Pour aller plus loin : Immigration et présence étrangère en France en 2002, André LEBON, La documentation française, mai 2004, 134 p.

FLUX TEMPORAIRES (« CEUX QUI PEUVENT REPARTIR ! »)

Concernant les **flux temporaires** (c'est à dire les personnes entrant sur le territoire français mais à titre transitoire comprenant, notamment, les étudiants et les demandeurs d'asile), le **rapport de l'OFPRA** (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) diffusé, quasiment au même moment que celui de André LEBON, permet de rendre compte du **nombre de demandeurs d'asile pour l'année 2003**.

Leur nombre a **augmenté d'environ 2% entre 2002 et 2003**. On a recensé, en France, en 2003, **52.204 demandeurs d'asile conventionnel** (personnes relevant de l'application de la Convention de Genève). Cette évolution marque un changement de rythme puisque si la tendance est à l'augmentation depuis 1999, elle avait été plus importante auparavant (24% entre 1999 et 2000). Pour rendre compte de la totalité des solliciteurs d'asile, il faudrait, à minima **y adjoindre les demandeurs d'asile territorial** (procédure n'existant plus depuis le vote de la nouvelle loi sur l'asile le 10 décembre 2003) qui s'élève à environ **25.000 personnes** (il s'agit de victimes de persécutions non étatiques). En additionnant les deux types de demandeurs (ce que réfute les spécialistes de la question, car une personne peut relever successivement de ces deux catégories), on obtiendrait le chiffre de **77.200 environ demandeurs d'asile en France**.

Par ailleurs, compte tenu du durcissement des positions en terme de délivrance du statut de réfugiés dans d'autres pays européens (notamment en Angleterre et en Allemagne), **la France occupe actuellement la première place parmi les pays européens pour l'accueil des demandeurs d'asile**. Sur le plan européen, la démarche visant à une homogénéisation de la législation sur l'asile est en cours d'aboutissement. La réunion du 29 avril 2004, à Luxembourg, en présence des Ministres de l'Intérieur des différents états membres a permis d'approuver les textes en discussion. Celui sur les conditions de reconnaissance du statut de réfugié et des droits qui sont liés a été adopté. Celui qui fixe les procédures d'attribution ou de refus du droit d'asile devrait l'être en juin.

Tous ces demandeurs n'obtiennent pas le **statut de réfugié, le taux d'octroi en 2003 était seulement de 9,8%**. Il était en 2002, de 12,6%.

Les **Turcs sont les ressortissants demandant le plus souvent l'asile** (14,9%) puis on trouve les Chinois (10,2%) et les Congolais (10,2% également). Viennent ensuite les Russes, les Algériens, les Serbes... **Le taux d'octroi varie également en fonction du pays d'origine**. Ainsi en 2003, se sont les Rwandais (66%) qui ont le taux le plus important, puis les Ethiopiens et les Bosniaques (50% environ).

A noter : l'ORIV réalise une étude sur « demandeurs d'asile et processus d'intégration » qui devra, à partir d'entretiens menés auprès de demandeurs d'asile, de déboutés et de réfugiés identifier les effets de l'accueil et de l'accompagnement dans le processus d'intégration de la personne.

POLITIQUE DE LA VILLE

PROJETS SOCIAUX DE TERRITOIRE

Ils ont été mis en oeuvre en 2002 suite à deux démarches en 2000 :

- la réalisation du rapport Brévan sur les « métiers de la ville »
- une étude demandée par l'Assemblée des Départements de France (ADF) sur la place du « fait urbain » dans les politiques départementales.

L'expérimentation, menée conjointement par la DIV et l'ADF, a consisté dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation sur les 14 sites expérimentaux retenus, d'un projet social de territoire. L'enjeu principal de ces démarches est de mieux **articuler travail social et rénovation urbaine, de réconcilier ces deux domaines et de rapprocher les intervenants**. Ainsi, il s'agit à travers l'élaboration d'un **projet cohérent sur un territoire** et sa mise en oeuvre de voir et d'adapter les **modes d'intervention, les modes d'organisation et d'agir sur le partenariat**.

L'analyse de cette expérimentation a donné lieu à la production par la DIV de rapports. Une journée de réflexion est organisée en juin par la DIV sur ce thème à Rennes.

Pour en savoir plus : www.ville.gouv.fr

INDICATEURS ET OBSERVATOIRE

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (août 2003), vise notamment à **réduire les inégalités sociales dans les Zones Urbaines Sensibles et les écarts de développement entre territoires**.

Afin de mesurer ces évolutions, est prévue la création d'un **observatoire national des ZUS**. Par ailleurs, chaque année les collectivités ayant des ZUS sur leur territoire devront produire un rapport annuel. Une fois l'an, le Ministère présentera devant l'Assemblée Nationale, un rapport sur l'évolution des ZUS. Ces rapports s'appuieront sur les données de l'observatoire. Un document récent, émanant de la DIV, précise les **modalités de mise en oeuvre de cette observation** et le rôle de l'Etat, des collectivités et enfin l'articulation entre les échelons.

L'Observatoire national des ZUS sera créé prochainement par décret. La DIV en assurera le secrétariat permanent. Il est prévu que les indicateurs prévus par la loi seront renseignés au niveau national puis mis à disposition, de l'échelon local, par le biais du Système d'Information Géographique (SIG).

Sur la base de ces éléments, l'échelon local (Préfecture de Région et de Département) devra établir sa stratégie (recueil d'autres données en propre, données sollicitées auprès de la collectivité...), en s'appuyant également sur les observatoires locaux existants.

Contact DIV : Emmanuel DUPONT, 01.49.17.46.81

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Pôle de ressources départemental ville et développement social :

<http://www.poleressources95.org/>

Le Pôle de ressources départemental ville et développement social qui est membre, tout comme l'ORIV, du Réseau des Centres ressources Politique de la Ville, a mis en ligne début janvier 2004, son site internet :

<http://www.poleressources.org/>.

Celui-ci vous propose :

- de découvrir les **Actions du pôle** sous la forme de fiches téléchargeables
- de prendre connaissance de toutes les **Publications du Pôle** (à télécharger ou à commander)
- de visualiser à quoi correspond la **Politique de la Ville en Val d'Oise**
- de vous tenir informé de l'**Actualité**.

Pour compléter le tout, surfez sur les différents sites qui vous sont proposés dans la rubrique **Liens**

Contact : Pôle de ressources départemental ville et développement social – 8 place de France – 95200 Sarcelles - Tél. : 01 34 04 12 12 - Fax : 01 34 04 12 13 – Mél : poleressources.95@wanadoo.fr

LUS DANS LA PRESSE

« **Immigration : Peut-on dire la vérité ?** »

Le Figaro – 07 mai 2004

Le journal consacre un dossier complet sur ce sujet qui est au cœur de polémiques. Il s'appuie sur divers intervenants et chercheurs qui rendent compte de la meilleure manière de compter les nouveaux migrants (légaux et illégaux !). Par exemple, l'article de Katia CLARENS (« nouvelles migrations ») tente de rendre compte des évolutions récentes et du changement profond de la « figure de l'immigré » en France (diversité des origines nationales présentes, niveau de qualification élevée, profil familial diversifié). Ces articles ont le mérite de poser un certain nombre de questionnements récurrents (Comment les pays riches choisissent [les migrants] ?, La France, une chance pour les immigrés ?) mais les éléments de réponse apportés, tout en étant intéressants, ne peuvent suffire à rendre compte de la complexité des enjeux (pour la France comme pour les migrants) qui fondent ces flux.

A NOTER : REVUE DE PRESSE DE L'ORIV

Notre Revue de presse n'est plus diffusée, mais elle continue d'être réalisée et est consultable au centre de documentation.

Le *Thème* de celle de mai est Politique de la ville

Et bien sûr l'*Actualité* du mois de mai avec une sélection d'articles régionaux.

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

NOUVEAUTES

OUVRAGES

Zoom sur...

L'asile politique entre deux chaises : Droits de l'Homme et gestion des flux migratoires, GUILLON Michelle, LEGOUX Luc, MA MUNG Emmanuel, Paris, L'Harmattan, 2003, 374 p. (coll. Espaces interculturels)

« ...Lié à l'exercice des droits de l'Homme, l'asile politique n'est pas une migration comme les autres... Cet ouvrage étudie la place de cette immigration dans l'ensemble des migrations, tant vers le Nord qu'au sein des pays du Sud ; le contrôle étatique des mouvements migratoires étant devenu universel. Son ambition est de développer une analyse des relations réciproques entre asile et immigration en s'appuyant sur des travaux comparatifs et des études de cas concrets. Il est composé d'une sélection de textes présentés lors d'un colloque sur la place de l'asile politique dans l'immigration qui s'est tenu à Poitiers en février 2000... ».

Présentation éditeur

Luc Legoux, qui interviendra lors de la prochaine rencontre de l'ORIV (voir rubrique vie de l'association), publie dans cet ouvrage un article intitulé « Nouvelle donne mondiale, nouvel asile ».

DOCUMENTS

Téléchargeable sur Internet :

<http://www.ressources-territoires.com/>

Rubrique Publications/Le point sur...

Ressources et Territoires, **Quel(s) avenir(s) pour la politique de la Ville ?**, Toulouse, Ressources et Territoires, février 2004, 55 p. (Le point sur n°2)

Recueil d'articles de 6 auteurs différents, qui, chacun dans leur domaine s'interrogent sur l'avenir de la politique de la ville :

Marie-Christine Jaillot : « **La politique de la ville en France : histoire et bilan** », Philippe Méjean : « **La politique de la ville à l'épreuve de la loi Borloo** », Antoine Anderson : « **Quelles nouvelles frontières pour la politique de la ville** », Ministère de la Ville et de la Rénovation Urbaine : « **15 réponses sur la mise en place de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine** », Jacques Donzelot : « **L'exclusion, socio-urbaine : Refaire la ville sur place ou remettre les gens en mouvement** », Elisabeth Zucker : « **Disgressions autour du livre de Jacques Donzelot, Catherine Mével et Anne Wyvekens** ».

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig